



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

52/ ADHESION A L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS EN LIEN AVEC LES ACTIVITES DES ARCHIVES MUNICIPALES

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNIEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUEVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine SPRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

52/ ADHESION A L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS EN LIEN AVEC LES ACTIVITES DES ARCHIVES MUNICIPALES

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Rouen adhère à l'Association des Archivistes Français (A.A.F.) depuis plusieurs années pour son service des archives municipales. Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à nouveau à cette association en adaptant la cotisation aux effectifs et compétences actuelles du service.

L'Association des Archivistes Français, fondée en 1904, regroupe un réseau de professionnels d'archivistes, de documentalistes et records manager issus des domaines public et privé. Elle propose des ressources, des rencontres et des formations professionnalisantes.

Le personnel du Service Archives Municipales de Rouen bénéficie des offres et ressources proposées par cette association, concourant à un renouvellement des compétences et à l'adaptation aux nouveaux enjeux documentaires sur le territoire.

Les archivistes de la Ville de Rouen participent également à la dynamique de cette association professionnelle en assurant des interventions régulières pour présenter des retours d'expérience au sein des instances locales et régionales de l'Association, assurant ainsi une lisibilité de l'action territoriale en matière de gestion documentaire et de valorisation du patrimoine.

La cotisation annuelle à l'A.A.F. était fixée à 200 euros pour trois personnes bénéficiaires depuis 2019, puisque le personnel des Archives Municipales de Rouen était alors composé de trois archivistes sur une équipe de sept personnes. En 2026, les Archives municipales de Rouen ont répondu aux objectifs réglementaires en recrutant des archivistes de formation : ce service est désormais composé de six archivistes et d'une assistante-archiviste qui doivent désormais toutes bénéficier des ressources de cette association. La cotisation annuelle de l'A.A.F. étant adaptée au nombre de bénéficiaires au sein d'un service d'archives, elle s'élèverait à 425 € pour la Ville de Rouen afin de permettre à l'ensemble du personnel du Service Archives Municipales de Rouen de bénéficier de ces ressources.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir autoriser l'adhésion à l'Association des Archivistes Français pour l'année 2026 pour un montant de 425 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Elisabeth LABAYE, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

- La Loi n°2011-525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit visant à compléter la liste figurant à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 24,

- La Délibération du Conseil Municipal de Rouen du 4 avril 2019 autorisant l'adhésion ou le renouvellement de l'adhésion à des associations en lien avec les activités de la Direction des Systèmes d'Information,
- Le bulletin d'adhésion à l'Association des Archivistes Français ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Que le Service Archives Municipales de Rouen, au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique doit participer activement à l'animation d'un réseau professionnel, utile pour acquérir des connaissances et expériences mais aussi pour promouvoir l'action communale,
- Que l'ensemble du personnel des Archives municipales de Rouen renouvelle ses compétences en bénéficiant de formations, de rencontres et de groupes de travail en cotisant à l'Association des Archivistes Français,
- Qu'une adhésion à cette association pour un nouveau montant de cotisation est nécessaire pour s'adapter aux nouveaux besoins du personnel des Archives municipales

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, décide à 22 h 24, à l'unanimité :

- 1.- d'adhérer à l'Association des Archivistes Français pour l'année 2026 pour un montant de 425 €,
- 2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer le bulletin d'adhésion ci-annexé,
- 3.- que les cotisations en résultant seront imputées sur l'opération P086 O011, chapitre 011, article 6281-cotisation, budget principal de la Ville de Rouen.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

